

Compte rendu de la réunion du conseil syndical du 12/04/2024

Étaient présents : voir fiche d'émargement.

Présentation par Angel Perez, président, de l'ordre du jour.

A l'ordre du jour :

- 1- Bilan nettoyage.
- 2- Arrêté préfectoral.
- 3- Subvention agence de l'eau.
- 4-Travaux en cours et à venir.
- 5 -Délibération travaux de busage.
- 6- Tours d'eau.

1- Nettoyage du canal : 40 personnes ont participé cette année au nettoyage du canal contre une vingtaine en 2023, une forte présence qui encourage l'ASA à poursuivre travaux et aménagements du canal en concertation avec la mairie, dont le soutien est indispensable. La présence de madame le Maire au pot offert par l'ASA, après les travaux, est un signal fort de l'engagement de la municipalité. Le président remercie à nouveau les membres du conseil et la municipalité.

2- L'arrêté préfectoral fixe les conditions d'utilisation de l'eau :

- l'état d'alerte renforcée est maintenu.
- la quantité d'eau à la prise d'eau est fixée à -64%, 0.9 à l'échelle de jauge.
- la vanne principale sera ouverte du jeudi 12heures au dimanche 22heures.
- les potagers disposent de l'eau du jeudi 17 heures au vendredi 10heures.

3- L'attribution par l'agence de l'eau d'une subvention de 46990 euros pour les travaux route du vieux pont a été notifiée à l'ASA. Cette notification permet de boucler le financement des travaux et de préparer le montant de l'emprunt nécessaire auprès du Crédit Agricole.

4- Les travaux prévus sous le vieux pont sont terminés, un léger dépassement du devis, après accord du conseil, sera pris en charge par l'ASA pour un montant de 1687 euros.

Travaux à venir : Réparation de la vanne de Mr Marthien car elle a une fuite - Mise en place d'une évacuation des eaux résiduelles du bassin désableur du « Cami del Riberou » pour éviter la stagnation d'eau et la prolifération des moustiques. L'eau récupérée sera injectée dans le canal.

5- Délibération busage : La délibération sur les travaux de busage du canal effectués entre 2018 et 2019 était nécessaire administrativement pour régulariser la situation en votant pour le transfert des travaux et études du statut "en cours" au statut "terminés" en vue de leur intégration dans l'actif de l'ASA.

6- L'arrêté préfectoral impose que le canal soit ouvert et fermé aux périodes fixées. Un tour d'eau permettra de répartir la corvée aux membres du conseil syndical sur la période d'utilisation du canal.

Le SMIGATA a proposé l'installation d'une vanne automatique d'ouverture et fermeture du canal, le président a répondu favorablement à cette proposition.

7- Questions diverses :

Voir avec Mme Jaffard : la préparation du dossier financier et du budget pour l'emprunt relatif aux travaux route du vieux pont et s'il est possible d'intégrer une nouvelle personne (Mr DENISE Guy) comme nouveau membre suppléant au conseil syndical.

Fuite d'eaux usées dans le canal sous le vieux pont : la maison concernée est vide d'occupants, Gilles Daviau a contacté la police municipale pour que celle-ci recherche les héritiers.

Tronçon de canal ouvert chez Mr Picas : pas de servitude, donc sans autorisation du propriétaire il n'est pas possible de buser cette partie.

Tronçon situé chez Mr Santenach : la fermeture de cette partie terminerait la fermeture du canal entre le vieux pont et la résidence Gorgeon.

8- La réunion qui a eu lieu dans le jardin de Gilles s'est terminée par un pot offert par celui-ci. Un grand merci Gilles ! Et merci au secrétaire de séance, Thierry, pour le compte rendu de cette réunion.